

M. l'Orateur: Le député de Calgary-Nord veut poser une question supplémentaire.

M. Woolliams: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Des 497 personnes arrêtées, combien ont réellement été inculpées et reconnues coupables? A mon avis, il n'y en aurait qu'une ou pas du tout.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, je n'accepte pas l'insinuation que renferme la déclaration du député de Calgary-Nord. Je dois lui rappeler que même si le Parlement a pris sur lui de proclamer la loi sur les mesures de guerre et d'adopter la loi concernant l'ordre public (mesures provisoires), c'est le procureur général de la province qui s'est chargé de les appliquer.

QUÉBEC—L'ACQUITTEMENT DES FRAIS DES OPÉRATIONS MILITAIRES ET LA LOI SUR LA DÉFENSE NATIONALE

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de la Défense nationale. Le gouvernement a-t-il l'intention de proposer des amendements à la loi sur la défense nationale pour donner suite à l'opinion du premier ministre du Québec, selon laquelle le gouvernement fédéral doit prendre à sa charge la totalité des frais des opérations militaires au Québec au cours de cette période?

* * *

LE REVENU NATIONAL

LES DROITS DE DOUANE—LES PERQUISITIONS FAITES PAR LA GRC À ATLIN (C.-B.)—DEMANDE D'ENQUÊTE PAR UN COMITÉ

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Revenu national au sujet d'une ingérence dans les droits et la vie privée de certaines personnes résidant dans la localité d'Atlin, C.-B.? Le ministre serait-il disposé à faire comparaître devant un comité parlementaire approprié les fonctionnaires de son ministère et les membres de la Gendarmerie royale responsables de cette ingérence afin qu'ils expliquent leurs agissements?

L'hon. Herb Gray (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà écrit au député pour exposer la position du ministère en l'occurrence. Dans la lettre que j'ai envoyée, je laissais entendre, je crois, que, d'après ce que j'avais pu comprendre, nous avons en l'occurrence procédé comme il le fallait.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je ne me lancerai pas dans une discussion avec le ministre au sujet de cette lettre que je n'ai pas encore reçue, mais il se peut, dès que j'en aurai eu pris connaissance, que j'aie autre chose à ajouter. J'aimerais poser une question au ministre de la Justice, ou au procureur général du Canada (je ne sais pas qui a compétence en cette matière), relativement à la délivrance, dans le cas présent, d'un document de main-forte à des agents de la Gendarmerie royale du Canada. Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi on a délivré ce bref de main-forte, qui n'est rien moins qu'un mandat général de perquisition, d'arrêt et d'effraction sans soupçons préalables? Pourrait-il nous expliquer cela?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je ne connais pas les particularités de cette affaire, mais les brefs de main-forte dont parle le député ont été délivrés aux termes de la loi et en vertu de l'autorité du ministre du Revenu national.

* * *

• (2:43 p.m.)

L'AGRICULTURE

LE BEURRE—L'AUGMENTATION DU PRIX DE SOUTIEN—LE PAIEMENT AUX PRODUCTEURS DE LAIT INDUSTRIEL

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Afin de rassurer les producteurs de lait industriel, le ministre serait-il en mesure de dire à la Chambre si l'augmentation du prix de soutien du beurre va bénéficier aux producteurs de lait industriel dans la même proportion que la hausse qui a été décrétée pour le beurre?

[Traduction]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne saisis pas le rapport entre le prix du bœuf et celui du lait, si c'était bien là le sujet de la question.

[Français]

M. Lambert (Bellechasse): Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur?

On a la preuve que le système d'amplification ne fonctionne pas très bien; je n'ai pas parlé du bœuf, mais bien du beurre.

Étant donné l'augmentation du prix de soutien du beurre, les producteurs de lait industriel pourront-ils bénéficier de l'augmentation de prix dans la même proportion?

[Traduction]

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, le montant ou le niveau des versements faits aux producteurs pour le lait qu'ils livrent aux usines de transformation est une question qui, au Québec comme en Ontario, est établie par l'office de commercialisation du lait de chacune de ces provinces. Nous ne pouvons évidemment exiger d'eux qu'ils établissent un prix donné. Toutefois, compte tenu des prix fixés dernièrement pour le beurre traité (que nous avons soutenu dans le cas des usines de transformation), ainsi que pour le fromage et la poudre de lait écrémé, nous savons que les offices sont maintenant en mesure d'augmenter ces prix.

LE LAIT—LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX PRODUCTEURS

M. R. E. McKinley (Huron): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture envisage-t-il de prendre des mesures immédiates pour que les subventions allouées aux producteurs laitiers leur parviennent régulièrement et sans retard? Certains d'entre eux n'ont rien touché depuis six mois.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Je serais bien aise qu'on me rapporte les cas éventuels où le paiement de péremption n'aurait pas été effectué pour l'année écoulée. Il me semblait que tous ces cas avaient été réglés. Je m'excuse du retard que les calculs de fin d'an-